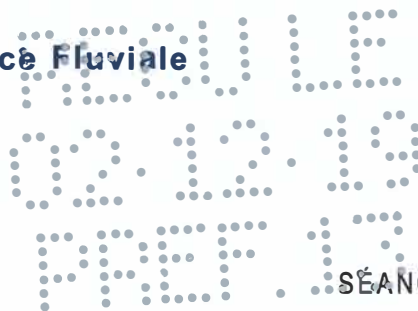




SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Constitution de la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte Provence Fluviale – Election de ses membres.

Il est nécessaire de constituer la Commission d'appel d'offres de notre établissement public.

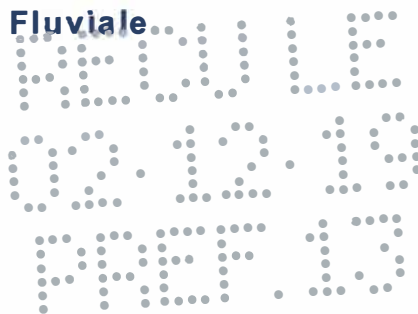
En application des L1411-5 et L1414-2 du code général des collectivités territoriales, la Commission d'appel d'offres est présidée de droit par le Président du Syndicat Mixte ou par son représentant, agissant par délégation. Elle comprend en outre, des membres ayant voix délibérative, élus au sein de l'assemblée délibérante. Leur nombre est égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé.

Ainsi, la Commission d'appel d'offres, présidée par le Président du Syndicat Mixte Provence fluviale ou son représentant, doit comporter 5 membres titulaires du Comité Syndical et des membres suppléants.

Ces membres doivent être élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes des candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il vous est demandé de bien vouloir constituer la Commission d'appel d'offres et de procéder à l'élection de ses membres, sur la base des listes déposées et de prévoir par liste également un ordre pour les suppléants en vue du remplacement d'un membre titulaire.

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, je vous serais obligé de bien vouloir constituer la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte Provence Fluviale telle que décrite ci-dessus et de procéder à l'élection de ses membres.



OBJET : Constitution de la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte Provence Fluviale – Election de ses membres

Le 13 novembre 2019, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Martial ALVAREZ étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Corinne CHABAUD (3 voix).
- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Patricia SAEZ, suppléante de M. Patrick BORE (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Michèle FERRER, suppléante de M. Mohamed RAFAI (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Hervé SCHIAVETTI (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Alain SALDUCCI, suppléant de M. Gaby CHARROUX (1 voix).

Représentante de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- Mme Murielle PERES, suppléante de M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Commune de Tarascon :

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

REU
02.12.19
14H13

DELIBERATION

OBJET : Constitution de la Commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte Provence Fluviale – Election de ses membres

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 13 novembre 2019 dans l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,

Considérant qu'en application des articles L1411-5 et L1414-2 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée du président du Syndicat Mixte ou de son représentant et de cinq membres ;

Considérant la liste des candidats composée de :

Titulaires : M. Martial ALVAREZ, M. Gaby CHARROUX, M. Lucien LIMOUSIN, M. Mohamed RAFAI, M. Hervé SCHIAVETTI

Suppléants : M. Florian SALAZAR-MARTIN, M. Alain SALDUCCI, Mme Clotilde MADELEINE, Mme Michèle FERRER, M. Christian MOURISARD.

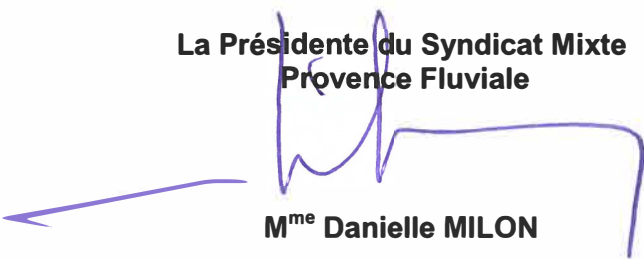
Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public qui a donné les résultats suivants : liste présentée : 15 voix.

A l'issue du vote sont déclarés élus pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : M. Martial ALVAREZ, M. Gaby CHARROUX, M. Lucien LIMOUSIN, M. Mohamed RAFAI, M. Hervé SCHIAVETTI.

Suppléants : M. Florian SALAZAR-MARTIN, M. Alain SALDUCCI, Mme Clotilde MADELEINE, Mme Michèle FERRER, M. Christian MOURISARD.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**


M^{me} Danielle MILON